

N° 05

19 mai 2017

Milieux &
Faune Sauvage

Secrétaire national

Pascal WANHEM
wanhem.sne@gmail.com
06 20 99 91 84

sne@oncfs.gouv.fr

SNE-FSU

Secrétaire Général

Jean Luc CIULKIEWICZ
jean-luc.ciulkiewicz@fsu.fr

Tel bureau: 01 41 63 27 30
Port: 06 85 91 03 50
Permanence : 01 40 81 22 28

Secrétaires adjoints

Patrick SAINT-LEGER
06 70 81 17 16
saintleger.sne@gmail.com

Jean-Marc MARSOLLIER
06 08 47 23 35
marsollier.sne@gmail.com

Jean Luc GIRARD
jean-luc.girard@developpement-durable.gouv.fr

Anthony TURPAUD
06 12 09 12 39
sne.mercantour@gmail.com

SNE-FSU
104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS

sne-fsu.org



snefsu.org

Compte-rendu réunion Dialogue social DRE du 11 mai 2017

Le dialogue social est un moment privilégié pour traiter les dossiers en instance et faire part à la direction DRE des sujets brûlants. Ce compte rendu est particulièrement long, mais nécessaire pour vous faire part d'une information de manière précise.

Points traités à l'ordre du jour

Point 1 : Evolution de l'organigramme de la DRE

Rappel : L'évolution de l'organigramme a reçu un avis favorable au comité technique du mois de mars sous condition de continuer la concertation sur les fiches de poste, notamment pour les administratifs. À partir du 1^{er} Juillet 2017, il y aura donc disparition de l'Unité Faune de Montagne et la création de deux nouvelles unités :

- L'Unité Ongulés Sauvages regroupant les personnels de l'ex unité cervidés sanglier et les personnels de l'unité faune de montagne travaillant sur les ongulés.
- L'Unité Petite Faune Sédentaire regroupant les personnels de l'unité faune de plaine et les personnels de l'unité faune de montagne travaillant sur les galliformes.

Unité « Ongulés Sauvages »

François KLEIN, qui assurera la direction de l'unité « ongulés sauvages » jusqu'à sa retraite dans quelques mois. Deux options d'organisation ont été étudiées :

- par regroupement thématique ;
- par création de deux équipes (une « acquisition - connaissance » et l'autre « expertise - gestion »).

C'est cette seconde option qui a été retenue après un vote des ingénieurs concernés.

Les fiches de poste des 2 chefs d'équipes de cette unité sont en cours de finalisation, et seront présentées à la réunion de concertation des unités fusionnées du 1^{er} juin. Ces postes seront publiés avec la possibilité pour les ingénieurs en interne d'y postuler. Un jury dédié sera destiné à choisir les candidats. Le critère primordial pour le choix du chef d'équipe sera la recherche de compétences managériales d'autant que le management doit se faire la plupart du temps à distance (L'hypothèse d'un responsable-animateur tournant régulièrement, initialement évoquée, a été rejetée en raison d'un souhait de la Direction de donner un positionnement hiérarchique clair au chef d'équipe).

C'était pourtant l'option proposée par l'ensemble des ingénieurs concernés et plébiscitée. Depuis la décision finale de ne pas retenir cette option aucune communication n'a été faite auprès des personnels pour travailler sur l'option proposée par la Direction.

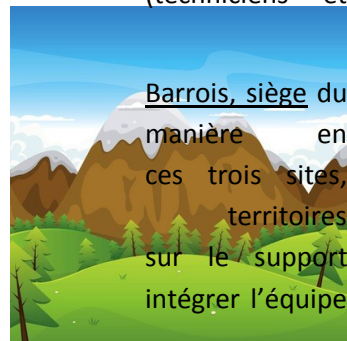
La ventilation des autres ingénieurs dans chacune des équipes devrait se faire naturellement et leurs fiches de poste seront adaptées.

Les personnels administratifs de cette unité seront quant à eux associés à un pôle administratif dédié à cette unité. La question de la répartition des missions entre ces personnels et de leur positionnement définitif n'est pas réglée. Des discussions en bilatéral entre les personnels administratifs et le chef d'unité pour préciser le mode de fonctionnement envisagé devraient être organisées prochainement.

La répartition des techniciens de cette unité à l'une ou l'autre des équipes n'est pas figé, et devrait se faire en fonction des orientations principales des territoires auxquels ils sont associés, après discussions en bilatéral. Les ingénieurs responsables des territoires devraient en assurer la coordination et l'encadrement.

❖ Les territoires des Bauges et de Belledonne devraient être associés pour une meilleure mutualisation des moyens affectés et notamment des personnels (techniciens et ingénieurs).

❖ Les territoires de la Petite Pierre, de Trois Fontaines et d'Arc en futur parc national de forêt de plaine devraient être gérés de la même manière favorisant la mutualisation des moyens et des personnels. Un responsable de dont le bureau sera à la DIR, sera nommé et les techniciens associés à ces seront sous son autorité. Ce responsable devrait être un ingénieur spécialiste budgétaire vacant. Les personnels associés à ces territoires devraient gestion expertise.



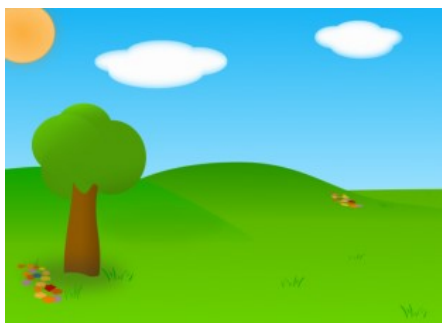
❖ Les territoires du Caroux et D'Orlu sont gérés en partenariat avec la Dir OCCITANIE.

❖ Le territoire du Bazès ayant une vocation strictement expérimentale devrait être attaché à l'équipe acquisition connaissance.

❖ Sur le territoire de Chizé une réflexion est en cours car c'est un site très important sur le plan scientifique pour l'unité « ongulés sauvages » et pour l'unité « avifaune migratrice ». Le pilotage technique se fait avec la DIR. D'ici au 1^{er} juin une discussion doit avoir lieu avec chacun des techniciens sur ce point.

Globalement le DRE fait le constat d'un besoin d'investissement supplémentaire sur le sanglier.

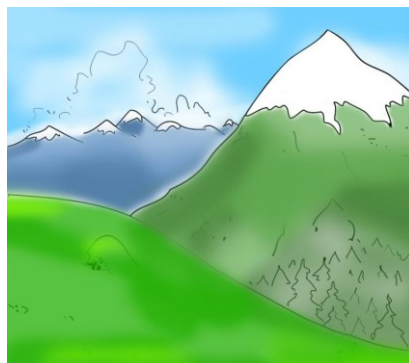
Unité « Petite Faune Sédentaire »



François REITZ devrait être le chef de cette unité qui s'organisera autour de 5 équipes (Lapin, lièvre, perdrix-faisans, perdrix rouge milieux méditerranéens, et galliformes de montagne). Des personnels seront placés directement sous l'autorité du chef d'unité avec une mission transversale :

- La mission agrifaune
- Le nouvel ingénieur dynamique des populations de galliformes, basé à Juvignac et recruté à partir du 1^{er} septembre.

Daniel MAILLARD devrait assurer la direction de l'équipe galliformes de montagnes jusqu'à son départ en retraite dans quelques mois. Sa fiche de poste devrait être redéfinie et publiée comme celle des chefs des nouvelles équipes « ongulés sauvages ». A l'issue de son départ en 2018 son poste sera supprimé et un chef d'équipe galliformes de montagne sera désigné parmi les ingénieurs experts affectés à cette équipe.



Il avait été évoqué la possibilité de fusionner les équipes lapin et lièvre en équipe « lagomorphes » et les équipes perdrix grises faisans et perdrix rouges en équipe « galliformes de plaine ».

Ces options ont été pour l'instant abandonnées (après discussion avec les chefs d'équipes concernés au cours de leur entretien d'évaluation, mais sans associer les autres personnels).

De la même manière que pour l'unité « ongulés sauvages » un chantier est « ouvert » sur le fonctionnement administratif de cette unité et la place des personnels et des missions associées.

Le SNE-FSU demande à ce qu'une accélération sérieuse soit mise sur les questions concernant les personnels administratifs des unités réorganisées (missions et fiches de postes). Les discussions qui durent depuis plusieurs mois sur ce point sont particulièrement anxiogènes et le nombre de sollicitations de la part de ces personnels sur leur avenir est une preuve indéniable de l'inquiétude que cela génère.

Le SNE-FSU n'a cessé d'alerter la DRE sur ce point au cours des réunions dialogue social organisées depuis un an et l'a rappelé au cours de la réunion du Comité technique validant la réorganisation.

Pour ce qui est des missions et des positionnements des techniciens au sein des unités refondées nous serons attentifs à ce que cela se fasse dans une réelle discussion.

Concernant la désignation des nouveaux chefs d'équipes Ongulés sauvages nous demandons une réelle transparence dans ces désignations.

Contrairement à ce qui a été annoncé par Guillaume ROUSSET dans un message adressé aux personnels de la DRE qui félicitait les Chefs d'unité pour le dialogue qu'ils avaient mis en place avec leur personnel, il semble que le dialogue n'ait pas eu lieu avec tous les personnels et que parfois ce qui avait pu être décidé ou discuté ne sera en réalité pas mis en place.

Point 2 : Pôles thématiques

Guillaume ROUSSET affirme que les pôles thématiques étaient des « démarches expérimentales » (*sic*) et qu'en fonction du développement de chacun ils vivent différemment. Un rapport de l'IGS sur « les pôles », demandé par l'ancien directeur général, doit être rendu.

En attendant, le pôle bocage sera associé à l'unité avifaune migratrice. La formalisation du transfert du personnel associé de ce pôle à la DRE traîne sur le plan administratif, mais Guillaume ROUSSET assure qu'il fait son possible pour accélérer les choses. Le pôle étangs continentaux étant animé à la fois par la DIR et la DRE devrait rester en l'état.

Le pôle méditerranéen est selon Guillaume ROUSSET une expérience n'ayant pas forcément porté ses fruits et n'est donc pas amenée à perdurer. Le contrat de Sandrine NAVARRE ne sera donc pas renouvelé après 6 ans. Jean Marie GEAY sera en charge de l'animation de ce pôle jusqu'à son départ en retraite dans quelques semaines, dans le cadre d'une mission placée sous l'autorité du Directeur Général. Selon Guillaume ROUSSET une partie des missions de ce pôle devrait continuer à travers l'équipe « Perdrix rouge milieux méditerranéens ».



Le SNE-FSU regrette une fois de plus que l'ensemble des trois pôles n'aient pas été rattachés à la DRE dans un souci de cohérence. Il s'interroge également sur la réalité de voir le « pôle méditerranéen » perdurer au travers d'une partie des missions transférées à l'équipe « perdrix rouge », alors qu'il ne devrait pas y avoir d'emploi permanent affectés à cette thématique (dans le cas contraire le poste de Sandrine NAVARRE aurait pu être CDIsé).

Point 3 : Quasi statut des personnels contractuels

Pour la part indiciaire des rémunérations, les informations ont été communiquées aux agents.

Pour la part indemnitaire, le rappel sur la partie socle devrait être versé à partir de juillet. Pour la part variable ainsi que sur la part investissement, un travail interne sera mené avec les organisations syndicales afin de définir les règles.

Le DRE souhaite travailler en transparence sur ces points et notamment sur les modalités de versement des parts variables, et de leur attribution au sein de la DRE. La note de cadrage du RIFSEEP vient d'être publiée par le MEEM.

Le SNE-FSU sera vigilant sur la transparence et l'équité dans l'attribution de ces primes au sein de la DRE, comme pour l'ensemble des Directions de l'établissement.

Point 4 : Missions de police des techniciens de la DRE

Guillaume ROUSSET indique que la question des missions de police des techniciens travaillant à la DRE sera traitée de manière plus large pour l'ensemble des personnels des corps de l'environnement non affectés en service départementaux : Personnels de la DRE, des DIR, des autres directions, ou les IPC.

Le SNE-FSU a rappelé que l'exercice de cette mission devra être clairement identifié dans les fiches de poste. De toute manière qu'elle que soit l'issue des discussions sur ce point, tout agent commissionné et assermenté peut relever les infractions qu'il constate sur le terrain (obligation en cas de délit).

Point 5 : Utilisation des véhicules de service

Selon Guillaume ROUSSET la gestion de l'utilisation des véhicules de service devra se régler en deux temps. À long terme la direction se heurtera à la problématique de la réduction des moyens, mais dans un court terme il s'agit de traiter du fonctionnement.

Le DRE indique qu'il rédigera une note cadrant l'utilisation des véhicules de service. Il rappelle que le cadre de cette utilisation est déjà géré par une note désignée « instruction relative aux conditions de gestion et d'utilisation des véhicules pour le besoin du service à l'ONCFS » du 28 février 2012. Il indique que celle-ci précise que « le responsable de l'UB organise au sein de ses services utilisateurs la répartition des véhicules ».

Actuellement, les agents ont les moyens de travailler et il souhaite, comme le prévoit l'instruction, rechercher des mutualisations dans l'usage des véhicules. Nirmala SEON MASSIN rappelle qu'il ne s'agit pas d'un avantage en nature, mais d'un outil de travail.



Le SNE-FSU indique qu'il existe des différences de traitement notable dans les pratiques au sein des unités de la DRE. Il convient d'y réfléchir pour que les règles fixées n'entraînent pas d'inéquité de traitement.

Au sein de la DRE, il n'existe pas des techniciens et des ingénieurs de premier ordre et d'autre de second ordre. Si des différences dans l'utilisation des moyens sont mise en place elles doivent l'être sur la base de justifications claires et précises. Si les règles sont précisées il conviendra de les faire appliquer partout et de la même manière.

Nous demandons au DRE de se porter garant de l'équité dans la mise en œuvre de ces principes. Si des agents sont impactés par la mise en œuvre de ces règles le SNE-FSU demande à ce que des délais soient mis en place afin de permettre aux agents de s'adapter, et ainsi leur permettre :

- ✓ de modifier leur option ARTT dans les délais prévus ;
- ✓ de s'adapter dans le cadre de leur organisation personnelle ;
- ✓ d'étudier la possibilité de mise en place de mesures de télétravail.

Le SNE-FSU sera vigilant à la mise en place de différence de traitement insuffisamment justifiable. Ces principes doivent s'appliquer à tous y compris aux Directeurs et chef d'unités car ils sont issus d'une note générale adaptée aux personnels de l'ONCFS. De plus, pour ce qui est de l'organisation de la mutualisation des véhicules, il nous semble important d'anticiper ce point lorsque l'on souhaite le mettre en place, notamment sur le plan du fonctionnement (responsabilité, organisation...).

Point 6 : Equipement des agents de la DRE

L'équipement et l'habillement sont nécessaires à une bonne pratique professionnelle. Guillaume ROUSSET s'engage pour que tous les agents de sa direction, en charge de missions de terrain bénéficient de la dotation initiale dédiée aux agents de terrain au moment de leur recrutement. Des matériels spécifiques seront affectés aux agents exerçant en montagne.



Point 7 : Apprentissage : L'apprentissage est développé et encouragé au sein de la DRE avec l'accueil de formations de type Master ou BTS.

Point 8 : Promotion

La consultation auprès des organisations syndicales sur les propositions de promotion des techniciens de l'environnement a été dématérialisée en raison d'un calendrier trop contraint pour organiser ce dialogue en direct. Cette réunion sera anticipée l'année prochaine.

Le SNE-FSU dénonce le choix qui est fait de se limiter dans le nombre d'agent proposés à la promotion. Ça entraîne la non proposition d'agents promouvables ayant jusqu'à 25 ans d'ancienneté de plus que les agents proposés. **Le DRE assume ce choix et le justifie dans la différence de la manière de servir et dans le maintien prioritaire des propositions faites antérieurement par son prédécesseur !**

Le SNE-FSU rappelle que même si l'ancienneté ne constitue plus le critère de choix de l'administration, **selon nous 25 ans d'écarts de service dans le choix, c'est assimilable à une sanction.** L'agent qui n'a pas été proposé n'a fait l'objet d'aucune sanction disciplinaire au cours de sa carrière. Il conviendra de justifier de manière plus étayée ce genre de différence.

Le SNE-FSU dénonce fermement le positionnement du directeur et ces principes qui en choisissant des personnels plus jeunes et en se limitant dans ses propositions, pénalise indéniablement les plus anciens. Cela crée de réels déséquilibres injustifiables et crée de réels mal-être parmi les agents écartés.



Concernant la promotion des agents sous quasi-statut les discussions se feront après que les règles soient connues et à la suite des élections de la CCP qui se tiendront cet automne.

Le SNE FSU défendra les personnels contractuels sous quasi statut sur les mêmes principes que pour les TE

La proposition de promotion des personnels déprécarisés se fera en dialogue social au niveau de l'ONCFS avec la DRH, puis au niveau central du MEEM avant passage en CAP ministériel.

Pour ce qui est des détachés et des mis à disposition il convient que chaque agent soit vigilant sur les dates et les modalités qui lui sont propres afin de permettre un traitement de la question concernant sa promotion au sein de la DRE.

Nous restons à disposition des agents qui souhaiteraient plus d'informations sur les dossiers traités.

Luc FRUITET – Sonia SAID